

Vue sur le tarif Epargne-Logement (Tarif DL) à partir du 01.02.2016.

Etat: Février 2016

Caractéristiques des variantes tarifaires	Kompakt	Komfort		Premium (P)				Trend
	KP	KF 1,00%	KF 2,50%	P 1,50%	P 2,25%	P 1,25%	P 2,00%	T
Besoin	Epargne	Rénovation		Construction, Achat				Epargne
Phase d'épargne								
Capital souscrit (CS) Minimum	10.000 EUR (1)	30.000 EUR (2)	30.000 EUR (2)	50.000 EUR (2)	50.000 EUR (2)	100.000 EUR (2)	100.000 EUR (2)	10.000 EUR (1)
Capital souscrit (CS) Maximum	60.000 EUR	–	–	99.999 EUR	99.999 EUR	–	–	–
Frais de souscription en % du CS	1% (3)	1% (3)	1% (3)	1% (3)	1% (3)	1% (3)	1% (3)	1% (3)
Frais de la variante en % du CS	Non	0,1% (4)	0,1% (4)	0,1% (4)	0,1% (4)	0,1% (4)	0,1% (4)	Non
Epargne mensuelle réglementaire	5% du CS	5% du CS	5% du CS	5% du CS	5% du CS	5% du CS	5% du CS	5% du CS
Frais de compte/an	15,00 EUR	15,00 EUR	15,00 EUR	15,00 EUR	15,00 EUR	15,00 EUR	15,00 EUR	15,00 EUR
Intérêts annuels sur l'avoir	0,20%	0,10%	0,10%	0,10%	0,10%	0,10%	0,10%	Min. 0,2% Max 4,0% (5)
Avoir d'épargne minimum en % du CS	50%	40%	40%	40%	30%	40%	30%	40%
Durée d'épargne minimum	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
Indice d'évaluation minimum	200	200	200	200	200	200	200	200
Bonus Jeunesse Frais de souscription	200 EUR (6) Maximum	200 EUR (6) Maximum	200 EUR (6) Maximum	200 EUR (6) Maximum	200 EUR (6) Maximum	200 EUR (6) Maximum	200 EUR (6) Maximum	200 EUR (6) Maximum
Modifications du contrat	Partage seul	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non
Changement de la variante de taux	Non	Oui (7)	Oui (7)	Oui (7)	Oui (7)	Oui (7)	Oui (7)	Non
Phase du prêt								
Droit au prêt	CS-Avoir	CS-Avoir	CS-Avoir	CS-Avoir	CS-Avoir	CS-Avoir	CS-Avoir	CS-Avoir
Frais d'ouverture de prêt en % du prêt net	2%	2%	2%	2%	2%	2%	2%	2%
Intérêts sur le prêt/fixe	1,75%	1,00%	2,50%	1,50%	2,25%	1,25%	2,00%	en fonction du taux créateur (8)
Mensualité en capital et intérêts en % du CS	5	10	4	4–12 (9) Standard 10	4–12 (9) Standard 6	4–12 (9) Standard 10	4–12 (9) Standard 6	5
Durée maximale de l'amortissement (Ans/Mois)	9A/5M	5A/4M	15A/7M	14A/4M	18A/4M	14A/1M	17A/11M	en fonction du taux débiteur
Taux effectif annuel après attribution	2,58%–3,42%	2,25%–2,76%	3,02%–3,47%	2,05%–3,54%	2,72%–4,04%	1,75%–2,81%	2,43%–3,38%	en fonction du taux débiteur
Frais de mise à disposition du prêt	2% (10)	2% (10)	2% (10)	2% (10)	2% (10)	2% (10)	2% (10)	2% (10)

(1) Souscription à partir de EUR 6.000 possible.

(2) Financements immédiats: souscription à partir de EUR 10.000 possible.

(3) Pas de rétrocession. Exception Bonus Jeunesse (voir sous 6).

(4) Pas de rétrocession.

(5) Intérêts des base: 0,2% (Minimum). Taux spécial: Taux actuarial réduit de 0,70 %, maximum 3,80 %.

Intérêts annuels total jusque 4% maximum, intérêts de base inclus.

Le taux spécial est annulé si le contrat d'épargne-logement est dénoncé endéans les 7 ans.

Le taux spécial est annulé si le contrat d'épargne-logement est préfinancé.

(6) L'épargnant doit être plus jeune que 25 ans à la fin de l'année calendaire, au cours de laquelle le contrat d'épargne-logement a été conclu.

Chaque épargnant a droit à un seul contrat Jeunesse.

Conditions: Attribution et une durée de contrat entre 7 et 15 ans.

(7) Le changement vers un taux débiteur plus bas requiert l'accord de la Caisse d'Epargne-Logement.

(8) Le taux débiteur se détermine en fonction du taux créateur moyen de toute la phase d'épargne.

Le taux créateur moyen est augmenté de 2,49 %, suivant §11, alinéa 1 des Conditions Générales.

(9) Un changement entre les variantes de mensualité à l'intérieur d'une variante tarifaire est possible.

(10) 2% par an sur le prêt à partir du second premier du mois qui suit la mise à disposition.